

Baccalauréat - Epreuves orales de langues vivantes

Les épreuves orales de langues vivantes sous forme de **contrôle ponctuel terminal** concernent :

- les candidats qui ont fait le choix à l'examen d'une langue ne faisant pas l'objet d'un enseignement suivi dans leur établissement durant l'année scolaire, les candidats des établissements hors contrat, les candidats individuels
- les candidats de la série littéraire

EPREUVES ORALES de la série LITTÉRAIRE + LV3

Épreuve	Temps de préparation	Durée	Déroulé de l'épreuve	Niveau d'exigence attendu (CECRL)
LV1 seule	10 min	20 min	10 min d'exposé + 10 min de conversation	niveau B2
LV2 seule	10 min	20 min	10 min d'exposé + 10 min de conversation	niveau B1
LV1+LVA	10 min	30 min	10 min d'exposé + 20 min de conversation*	niveau B2 à C1
LV2+LVA	10 min	30 min	10 min d'exposé + 20 min de conversation*	niveau B1 à B2
LV1 + LELE	10 min + 10 min	20 min + 10 min	10 min d'exposé + 10 min de conversation 5 min d'exposé + 5min d'interaction**	niveau B2
LV2 + LELE	10 min + 10 min	20 min + 10 min	10 min d'exposé + 10 min de conversation 5 min d'exposé + 5min d'interaction**	niveau B1
LV1+LVA+LELE	10 min + 10 min	30 min + 10 min	10 min d'exposé + 20 min de conversation* 5 min d'exposé + 5 min d'interaction**	niveau B2 à C1 niveau B2
LV2+LVA+LELE	10 min + 10 min	30 min + 10 min	10 min d'exposé + 20 min de conversation* 5 min d'exposé + 5 min d'interaction**	niveau B1 à B2 niveau B1
LV3 seule	10 min	20 min	10 min d'exposé + 10 min d'interaction	niveau A2

* L'épreuve obligatoire de LV1 ou 2 est fusionnée avec l'oral de LV1 ou 2 approfondie (LVA).

** L'oral de LELE est accolé à celui de LV obligatoire mais il est distinct de ce dernier (les temps de préparation comme les temps d'expression orale de ces deux oraux sont accolés).

Les dossiers pour la série L

Les deux dossiers constitués pour l'épreuve de LELE sont composés chacun de trois textes extraits d'une ou plusieurs œuvres étudiées auxquels le candidat a ajouté **tout** document qui lui semble pertinent. Ces œuvres peuvent appartenir au roman, au théâtre ou à la poésie, sans qu'il y ait obligation de représenter les trois genres pour autant. Le nombre de pages est laissé à l'appréciation du candidat, la pertinence des choix qu'il a effectués primant sur la quantité. Le candidat présente le dossier portant sur la thématique choisie par l'examineur. Il conserve ce dossier pendant l'épreuve.

Pour la langue choisie comme enseignement de spécialité, les deux dossiers du candidat sont composés chacun de deux documents étudiés en classe auxquels le candidat ajoute un document **de son choix**. Les documents peuvent être de nature différente. Ici aussi, la pertinence des choix est essentielle.

Dans tous les oraux organisés en ponctuel terminal, le candidat doit se munir des **documents** correspondants à son épreuve.

(sauf TMD, STAV, Hôtellerie)	LV 1 et 2 série L	LV3	LV1 ou 2 approfondie série L	LELE série L	Epreuve ponctuelle terminale* sauf série L
Type de documents que le candidat doit apporter (en deux exemplaires)	Liste des notions du programme étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées	Liste des notions du programme étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées	Deux dossiers constitués par le candidat autour des deux notions du programme qu'il a lui-même choisies parmi celles étudiées dans l'année	Deux dossiers constitués par le candidat autour des deux thématiques du programme qu'il a lui-même choisies parmi celles étudiées dans l'année	Liste des notions du programme étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées
<p>LELE : choix d'une thématique par l'examinateur Autres épreuves : choix d'une notion par l'examinateur Le candidat conserve le document/dossier sur lequel il est interrogé pendant le temps de préparation ainsi que pendant l'épreuve. LV3 = épreuve de spécialité et facultative</p>					

Epreuve ponctuelle terminale*

Le candidat présente à l'examinateur la liste des notions du programme qu'il a étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées. L'examinateur choisit l'une de ces notions. Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose de 5 minutes maximum pour présenter cette notion. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examinateur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.

Épreuve orale de contrôle (toutes séries hors TMD, hôtellerie, STAV)

Durée : 20 minutes - Temps de préparation : 10 minutes

L'évaluation prend appui sur un **document découvert par le candidat au moment de l'épreuve**. Il se rapporte à l'une des notions du programme. Ce document peut relever de genres très différents (image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une oeuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc.).

Le candidat présente à l'examinateur la **liste des notions** du programme qu'il a étudiées dans l'année. Il n'apporte aucun document. L'examinateur propose au candidat deux documents, qui se rapportent chacun à une notion différente de cette liste. Le candidat **choisit** l'un de ces documents et dispose ensuite de 10 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos.

Le document, qui ne donne pas lieu à un commentaire formel, doit permettre au candidat de prendre la parole librement. Cette prise de parole en continu, qui n'excède pas 10 minutes, sert d'amorce à une conversation conduite par l'examinateur, qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

Pour chaque candidat, l'examinateur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue concernée, LV1 ou LV2.

Si l'épreuve prend appui sur un document imprimé, l'examinateur veillera à ce que le candidat restitue le document en fin d'épreuve.